



UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1^{er} étage



Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07



UNSA@cus-strasbourg.net



UNSA CUS : <http://unsacus.facite.com/>



UNSA UD 67 : <http://unsaud67.facite.com/>

Février 2010 - N° 33

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES



JOURNÉE D'ACTION DU 23 MARS 2010

Les **organisations syndicales** CFDT, CGT, FSU, Solidaires et **UNSA** appellent à une **journée de mobilisation interprofessionnelle** le **23 mars 2010**.

Communiqué du 15 février 2010 (extrait)

«Lors du sommet social qui s'est tenu aujourd'hui, le président de la République s'est limité à annoncer une série de rendez-vous. Les organisations syndicales continuent de manifester leur profonde inquiétude sur l'emploi, le pouvoir d'achat et les retraites.

Le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques. Il renvoie la question des chômeurs en fin de droits à une concertation avec le secrétaire d'État à l'emploi.

Alors que les organisations syndicales ont récemment dénoncé les atteintes au statut général des fonctionnaires, le gouvernement ne dit rien non plus sur le malaise dans la Fonction publique. Au nom de la révision générale des politiques publiques, il supprime des emplois au détriment des missions des services publics.

La dégradation des conditions de travail et de l'emploi touche les salariés du privé comme du public.

Concernant les retraites, avec un projet de loi annoncé dès septembre 2010, le calendrier reste très serré. Les organisations syndicales affirment leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites prenne en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité, le code des pensions et la réduction des inégalités. (...)»

SUPPRESSION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Dans un message du **10 février 2010** à l'administration, l'**UNSA** a rappelé et précisé **ses positions** dans le cadre des discussions à venir sur la **«suppression»** des **ratios** pour les **avancements de grade** (ou plus exactement sur la fixation de tous les ratios promus/promouvables à 100 %).

L'**UNSA** propose que le système de la **promotion automatique**, sauf **rapport défavorable du chef de service**, soit instauré pour l'ensemble des avancements de grade, notamment pour les catégories C et B seules concernées (*pour le moment*) par la suppression des calibrages de poste. C'est un système qui avait fait ses preuves, à partir de 1990, pour certains avancements de grade de la filière technique, au niveau de la catégorie C.

Pour l'**UNSA**, il est bien évident que les agents faisant l'objet d'un rapport défavorable doivent **impérativement** en être informés par leur chef de service.

Concernant la suppression des calibrages de poste pour les catégories C et B, l'**UNSA** demande expressément que cette disposition soit prise en compte dans les organigrammes qui seront soumis au comité technique paritaire. L'**UNSA** considère ainsi que des postes **calibrés C/B** ne devraient plus figurer sur les organigrammes. Ils ont vocation à se transformer en postes **classés** en **catégorie B**.



PROCHAINS CONCOURS ET EXAMENS

Concours de conservateur des bibliothèques (CNFPT)

Retrait des dossiers ou préinscription :
1^{er} mars 2010 - 26 mars 2010

Concours d'attaché de conservation du patrimoine (CDG 21 en convention avec le CDG 67)

Préinscription : avant le 31 mars 2010

Examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe (CDG 90 en convention avec le CDG 67)

Examen professionnel d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe (CDG 90 en convention avec le CDG 67)

Retrait des dossiers ou préinscription :
2 mars 2010 - 31 mars 2010

Examen d'attaché principal (CDG 54 en convention avec le CDG 67)

Préinscription : 9 mars 2010 - 7 avril 2010

Concours d'ingénieur (CDG 67)

Préinscription : 16 mars 2010 - 14 avril 2010



RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le **Sénat** a **adopté** le **4 février 2010**, en **première lecture**, le **projet de loi de réforme des collectivités territoriales**.



SEPTIÈME RAPPORT DU COR

Suite à la remise du **septième rapport** du **COR**, l'**UNSA** a considéré dans un communiqué du **29 janvier 2010** : **«Il n'existe pas de solutions miracles pour garantir la pérennité de nos retraites.»**

Le **COR**, Conseil d'orientation des retraites, est un lieu permanent d'études et de concertation entre les principaux acteurs du champ des retraites. Il suit l'évolution des régimes et fait des propositions pour assurer leur solidité financière et leur fonctionnement solidaire.



DISPARITION DU SERVICE DES TUTELLES

Lors d'une réunion tenue le **13 janvier 2010**, la Direction des **Solidarités** et de la **Santé** a fait un point d'information sur les **évolutions** prévues au niveau du service des **Tutelles**.

La **disparition** du service des **Tutelles** a été confirmée. Cette disparition a de fait été mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2009, puisque le service des Tutelles n'a pas pris de nouvelles mesures (*suivis de majeurs «protégés»*) en 2009.

La **disparition** du service des **Tutelles** deviendra effective au **31 décembre 2010**, puisque l'ensemble des ordonnances de transfert seront prises en 2010. En clair, les majeurs «protégés» ne seront plus suivis par un tuteur de la Ville de STRASBOURG, mais par un mandataire privé ou par une association. Un «tuilage» de quelques mois par les tuteurs de la Ville de STRASBOURG est cependant prévu.

L'administration justifie la disparition du service des Tutelles par une loi de **2007** réformant profondément les dispositions en matière de tutelle.

Les motifs avancés ne nous ont pas convaincu de la pertinence de la décision : *«ce n'est pas le cœur des métiers de la CUS», «la CUS coûte plus cher que le privé», etc...* L'**UNSA** est persuadée que le service des Tutelles aurait pu parfaitement s'adapter à la nouvelle donne.

En tout cas, il est regrettable que les agents aient été mis devant le fait accompli (*comme les organisations syndicales d'ailleurs*).

L'administration n'a manifestement pas pris la mesure de la dimension «sociale» de sa décision. Les «transferts» concernent des personnes, souvent en très grande difficulté, qui risquent d'être fortement déstabilisées. Et se pose le problème du reclassement des agents, dont les compétences, la technicité, risquent de passer, pour certains d'entre eux tout au moins, par pertes et profits. Bref, un gâchis certain !

Sur les **16 agents** (*11 titulaires et 5 contractuels*), 4 suivent ou vont suivre une formation de mandataire, dans l'optique de continuer leurs missions actuelles, mais à titre privé ou dans une association.

En conclusion de la réunion, l'**UNSA** a fortement insisté pour que le reclassement des 16 agents permanents se passe au mieux. Nous avons de fortes craintes, particulièrement en ce qui concerne les contractuels.



MANIFESTATION DES POLICIERS MUNICIPAUX

Plus de **100 policiers municipaux** du Bas-Rhin, en particulier de la CUS, ont participé à la **manifestation** du **4 février 2010**.

L'**UNSA** était fortement présente avec une **vingtaine** d'adhérents et de sympathisants. Le **comité syndical** du syndicat **UNSA Territoriaux CUS** était représenté.

Le **20 janvier 2010**, les organisations syndicales avaient à nouveau rencontré le ministère de l'intérieur sur le dossier «**polices municipales**». Les (petites) avancées ne sont **pas suffisantes** pour l'**UNSA**.

La signature d'un accord ne pourrait qu'être un préalable à des **négociations ultérieures** portant sur l'obtention de l'indice brut 529 pour les brigadiers-chefs principaux (*afin de tenir compte de l'évolution des compétences des policiers municipaux*), l'attribution obligatoire de l'indemnité spéciale de fonctions (ISF) au taux maximum, avec intégration dans le calcul de la retraite, et l'attribution d'une bonification d'une année tous les 5 ans au titre de la retraite.



CSFPT DU 3 FÉVRIER 2010

Lors de la séance plénière du **3 février 2010**, le **Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale** a émis les avis suivants sur 3 projets de décret, pris en application de la loi relative à la **mobilité** et aux **parcours professionnels** dans la **fonction publique** :

- projet de décret relatif à l'exercice d'**activités privées** par des agents **ayant cessé** temporairement ou définitivement **leurs fonctions** : avis **favorable** / l'**UNSA** a voté **pour**,
- projet de décret relatif à l'**expérimentation** de l'**entretien professionnel** dans la **fonction publique territoriale** : avis **favorable** / l'**UNSA** s'est **abstenue**,
- projet de décret relatif à des **positions** de fonctionnaires : avis **favorable** / l'**UNSA** a voté **contre**.

En introduction, le Président du CSFPT a évoqué l'intervention du Président de la République du 1^{er} février 2010 pour une titularisation progressive des contractuels, en émettant le souhait que ces mesures s'appliquent également à la fonction publique territoriale.



COLLECTE DES DÉCHETS ETUDE D'OPTIMISATIONS

Le service **Collecte des déchets** a fait un **point d'étape** sur l'**étude d'optimisations**, lors d'une réunion qui s'est tenue le **16 février 2010** (*voir Journal n° 29 de Novembre 2009*).

Comme annoncé, **106 suivis de collectes avec GPS** ont été réalisés sur 5 semaines :

- 46 suivis automatiques,
- 60 suivis complets manuels.

Des exemples de données issues de ces suivis de collectes nous ont été présentés :

- tracé du parcours d'un véhicule de collecte,
- répartition du temps de travail,
- répartition des distances parcourues,
- taux de remplissage des bacs et des poubelles,
- localisation des points de sécurité.

Deux autres points ont été abordés lors de la réunion du **16 février 2010** :

- rééquilibrages des circuits de collecte,
- projet de rénovation urbaine Hautepierre.

+ d'infos sur le site internet de l'UNSA CUS



TENDANCES DE L'EMPLOI TERRITORIAL

L'**Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale** du **CNFPT** a publié sa **Note de conjoncture** n° 14 de **janvier 2010** portant sur les **tendances de l'emploi territorial**.

En voici quelques points forts :

- au **1^{er} janvier 2009**, on estime à **1 771 000** les agents des collectivités et établissements territoriaux,
- les effectifs se stabilisent de manière générale : **+ 1 %** en **2009** hors transferts des agents de l'Etat,
- les intentions de recrutement sont moins soutenues pour **2010**,
- des embauches à la hausse sont annoncées dans les secteurs de la **petite enfance** et de la **santé**,
- un **quart** des fonctionnaires présents en **2006** sera parti **à la retraite** d'ici **2013**.



TEXTES PUBLIÉS AU JOURNAL OFFICIEL

JO du 10 février 2010

- Arrêté du **29 janvier 2010** fixant la **liste** des **indicateurs** contenus dans le **rapport sur l'état de la collectivité** prévu par l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Le rapport sur l'état de la collectivité est en quelque sorte le «**bilan social**» dont le prochain devra être présenté au comité technique paritaire avant le **30 juin 2010**.



NON À LA BAISSSE DES RETRAITES

L'UNSA Fonction publique a publié le **1^{er} février 2010** le **communiqué** suivant :

«*Le Premier ministre, dans une interview parue samedi 30 janvier dans le Figaro, déclare vouloir aborder le débat sur les retraites sans tabous, notamment concernant le calcul de la pension sur les six derniers mois de salaire.*

L'UNSA Fonction Publique tient à rappeler son opposition ferme à la remise en cause du mode de calcul de la retraite actuellement en vigueur.

Ce dernier, effectué sur la base des six derniers mois de salaire, ne fait pas des fonctionnaires des privilégiés.

Il prend seulement en compte les particularités de leur déroulement de carrière et le fait objectif que leurs primes et indemnités, quand ils en touchent, ne sont pas comptabilisées pour la retraite, contrairement au privé.

De plus, ces primes et indemnités diffèrent énormément suivant les statuts et affectations obtenues.

En réalité, toucher à la période de référence pour le calcul de la pension, c'est aboutir à une baisse importante du montant des retraites.

Pour les fonctionnaires qui, contrairement au privé, n'ont pas de régime de retraite complémentaire obligatoire, ce serait un pas franchi vers une détérioration massive de leurs revenus de remplacement.

L'UNSA Fonction Publique refuse totalement l'option irresponsable d'une nouvelle baisse des pensions de retraite des fonctionnaires et participera activement, dans le cadre de l'UNSA, à la défense des intérêts de l'ensemble des agents de la Fonction publique.»



SUJÉTIONS DES AGENTS DE CATÉGORIE A

Lors de la réunion «**Agenda social**» qui s'était tenue le **19 janvier 2010**, M. Bernard DEBRY, Directeur Général des services, a affirmé que les agents de **catégorie A** n'étaient **pas exclus** du dispositif de **revalorisation** du **régime indemnitaire**.

Selon lui, cette revalorisation devrait se faire à travers la prise en compte de **sujétions objectives**, en lien avec le dossier des **astreintes** et des **permanences**.

M. DEBRY a relevé qu'il y avait beaucoup de différences entre filières au niveau du régime indemnitaire.

Il a fait part de sa volonté de faire aboutir ce dossier dès **2010** (*application au début de l'été ?*).

L'**UNSA** a souhaité qu'il y ait une **harmonisation** entre filières (*vers le haut !*).

Elle a demandé communication de l'état actuel des régimes indemnitaires attribués aux agents de catégorie A de la CUS.



RÉFORME DE LA CATÉGORIE B

Les **discussions** sur la **réforme** de la **catégorie B** dans la **fonction publique territoriale** avancent **cahin-caha**. Le programme de travail initial proposé (*voir Journal n° 29 de Novembre 2009*) est loin d'être respecté.

Lors de la prochaine réunion du **groupe de travail** prévue le **17 février 2010**, l'**ordre du jour** portait sur les points suivants :

- **fin des travaux** relatifs à la filière **technique**,
- **début des travaux** sur la filière **médico-sociale**.

La Fédération **UNSA Territoriaux** réitère régulièrement sa demande de voir abordée la filière **administrative** qui concerne 53 % des agents de catégorie B et dont les grilles n'ont pas été revisitées depuis longtemps.

Compte tenu des **enjeux financiers** pour les collectivités territoriales, il est malheureusement fort à parier que les discussions «**traînent en longueur**»